

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B455-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B455

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché Plastic Omnium pour l'acquisition de composteurs - Modification du Bordereau des Prix Unitaires

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_11

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché Plastic Omnium pour l'acquisition de composteurs – Modification du Bordereau des Prix Unitaires

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent avenant a pour objet de compléter les prix du BPU concernant le transport des composteurs entre les lieux des permanences de distribution et le lieu de stockage sur une plus grande amplitude horaire et hebdomadaire.
Cet avenant n'a aucun impact économique sur les seuils du marché qui, pour mémoire, a été conclu selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a conclu avec l'entreprise Plastic Omnium un marché d'acquisition de composteurs individuels, collectifs, pédagogiques en bois, de bio-seaux et leur distribution afin de poursuivre le développement de la pratique du compostage domestique auprès des particuliers sur la période 2014 - 2017. Ce

marché a été notifié le 1^{er} avril 2014 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par période d'un an.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires et forfaitaires à bons de commande d'un montant annuel minimum de 120 000 € HT et maximum de 240 000 € HT.

Les composteurs sont livrés par l'entreprise sur le site de stockage de la Communauté du Pays d'Aix à Rousset. Ensuite, des permanences de distribution des composteurs aux particuliers sont organisées environ tous les 2 mois dans les communes. Le prestataire charge les composteurs et les bio-seaux à Rousset et les transporte sur le lieu de la permanence dans une commune. Le marché prévoit plusieurs forfaits en fonction des quantités à transporter.

Afin d'améliorer les conditions de distribution, la durée des permanences doit être augmentée le soir jusqu'à 19 heures 30 au printemps et l'été et étendue au samedi afin de permettre l'accès à un maximum de personnes.

Cependant, en fin de permanence, toutes les personnes ne viennent pas récupérer leur composteur et il convient de prévoir le rapatriement des composteurs non récupérés vers le lieu de stockage.

Aujourd'hui, il est nécessaire de compléter le CCTP sur les modalités de réalisation de la prestation et le BPU avec le transport des composteurs entre les lieux des permanences de distribution et le lieu de stockage sur une plus grande amplitude horaire et hebdomadaire en prévoyant :

- Le rapatriement des composteurs et des bio-seaux qui n'auraient pas été distribués du lieu de permanence au lieu de stockage en fin de soirée.
- Une livraison sur le lieu de permanence et un rapatriement des composteurs et des bio-seaux vers le lieu de stockage le samedi.

Le BPU est complété par l'ajout des prix nouveaux suivants :

N°	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT Avant négociation	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT Après négociation
1-29	Prix d'un camion 20 m ³ le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	325	292,5
1-30	Prix d'un camion 20 m ³ en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	325	292,5

1-31	Prix d'un camion 20 m ³ le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	423	380,7
1-32	Prix d'un camion 19 Tonnes le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	472	424,8
1-33	Prix d'un camion 19 Tonnes en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	472	424,8
1-34	Prix d'un camion 19 Tonnes le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	614	552,6

Il est prévu 12 transports supplémentaires entre les sites de permanence et le lieu de stockage. Le montant total de cette opération est estimé à 4 519,8 € HT.

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	QUANTITE ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
1-29	Prix d'un camion 20 m ³ le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5	1	292,5
1-30	Prix d'un camion 20 m ³ en <u>semaine</u> pour une reprise en semaine sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5	4	1 170
1-31	Prix d'un camion 20 m ³ le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	380,7	1	380,7
1-32	Prix d'un camion 19 Tonnes le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8	1	424,8
1-33	Prix d'un camion 19 Tonnes en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8	4	1 699,2
1-34	Prix d'un camion 19 Tonnes le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	552,6	1	552,6
	Prestation en plus-value sur le marché initial			4 519,8

Bordereau des Prix Unitaires :

L'élargissement du transport des composteurs entre les lieux des permanences de distribution dans les communes et le lieu de stockage a une incidence sur le Bordereau des Prix Unitaires.

Incidence Financière

Les seuils minimum et maximum du marché restent inchangés. Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_B086 du Bureau communautaire du 20 février 2014 autorisant la signature du marché initial n°13M100 relatif à la fourniture de composteurs individuels, collectifs, pédagogiques en bois, bioseaux et leur distribution (lot n°1) à la société Plastic Omnium Systèmes Urbains SAS.

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au marché n°13M100 sans incidence financière;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°13M100 avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains SAS et tout document et pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté correspondant : fonction 812 – nature 611 – opération 142 qui présente les disponibilités nécessaires.



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES
ET SERVICES

Marché à prix unitaires et forfaitaires

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**LOT 1 : Fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs,
pédagogiques en bois, de bio-seaux et leur distribution**

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 13M100 - Lot 1 - du 1^{er} avril 2014

Titulaire : PLASTIC OMNIUM SYSTÈMES URBAINS SAS

**AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS,
COLLECTIFS, PÉDAGOGIQUES EN BOIS, BIOSEAUX ET LEUR DISTRIBUTION**

Lot 1

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix
CS 40868
13 626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société Plastic Omnium Systèmes Urbains SAS

Domiciliée :
19 Avenue Jules Carteret
B.P. 7020
69 342 Lyon Cedex 07

Immatriculée à l'INSEE avec le n°SIRET : 778 151 944 00064

Représentée par Monsieur Christian SCHNEIDER, Directeur Régional Sud, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché n° : 13M100 - Lot 1

Date de notification du marché : 1^{er} avril 2014

Montant HT mini : 120 000 € HT

Montant HT maxi : 240 000 € HT

Le présent avenant comporte 6 feuillets numérotés de 1 à 6

Étant préalablement exposé que :

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) a notifié le 1^{er} avril 2014, auprès de l'entreprise Plastic Omnium Systèmes Urbains, le marché n°13M100 – Lot 1. Ce marché a pour objet la fourniture de composteurs individuels, collectifs, pédagogiques en bois, des bio-seaux et leur distribution.

Les composteurs sont livrés par l'entreprise sur le site de stockage de la Communauté du Pays d'Aix à Rousset. Ensuite, des permanences de distribution des composteurs aux particuliers sont organisées environ tous les 2 mois dans les communes. Le prestataire charge les composteurs et les bio-seaux sur le lieu de stockage de la CPA et les transporte sur le site de la permanence dans une commune. Le marché prévoit plusieurs forfaits en fonction des quantités à transporter.

Afin d'améliorer les conditions de distribution, la durée des permanences doit être augmentée le soir jusqu'à 19 heures 30 au printemps et l'été et étendue au samedi afin de permettre à un maximum de personne de venir.

Cependant, en fin de permanence, toutes les personnes ne viennent pas récupérer leur composteur et il convient de prévoir le rapatriement des composteurs non récupérés vers le lieu de stockage.

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant afin de compléter le CCTP et le BPU avec le transport des composteurs entre les lieux des permanences de distribution et le lieu de stockage sur une plus grande amplitude horaire et hebdomadaire.

Il est donc arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRÉSENT AVENANT : COMPLÉMENT AU BORDEREAU DES PRIX

L'objet de cet avenant est d'inclure au marché des nouveaux prix au BPU pour :

- Le rapatriement des composteurs et des bio-seaux qui n'auraient pas été distribués du lieu de permanence vers le lieu de stockage en fin de soirée.
- Une livraison sur le lieu de permanence et un rapatriement des composteurs et des bio-seaux sur le lieu de stockage le samedi.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DU CCTP

Il est ajouté à l'article 4-2 Distribution des composteurs individuels lors de permanences au CCTP les éléments suivants relatifs à la nouvelle prestation à réaliser :

- 1 - Un délai d'information : Le prestataire sera prévenu, à minima 2 semaines avant la date de l'opération, de la réalisation de cette prestation avec le nombre de camions souhaité ainsi que lieu de l'opération.

2 - Un personne de la CPA sera présente sur le lieu de chargement et déchargement des produits afin de garantir l'accès au site au prestataire et transmettre les instructions si nécessaires.

ARTICLE 3. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTÉES

Le BPU est complété par l'ajout des prix nouveaux suivants :

N°	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
1-29	Prix d'un camion 20 m ³ le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5
1-30	Prix d'un camion 20 m ³ en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5
1-31	Prix d'un camion 20 m ³ le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	380,7
1-32	Prix d'un camion 19 Tonnes le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8
1-33	Prix d'un camion 19 Tonnes en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8
1-34	Prix d'un camion 19 Tonnes le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	552,6

ARTICLE 4. - INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'AVENANT SUR LE MARCHÉ

Il est prévu 12 transports supplémentaires entre les sites de permanence et le lieu de stockage. Le montant total de cette opération est estimé à 4 519,8 € HT.

N°	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
1-29	Prix d'un camion 20 m ³ le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5	1	292,5
1-30	Prix d'un camion 20 m ³ en <u>semaine</u> pour une reprise en semaine sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	292,5	4	1 170
1-31	Prix d'un camion 20 m ³ le <u>samedi</u> pour une reprise et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 40 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	380,7	1	380,7
1-32	Prix d'un camion 19 Tonnes le samedi pour une livraison du lieu de stockage au lieu de permanence (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8	1	424,8
1-33	Prix d'un camion 19 Tonnes en <u>semaine</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	424,8	4	1 699,2
1-34	Prix d'un camion 19 Tonnes le <u>samedi</u> pour une reprise sur le lieu de permanence et un déchargement sur le lieu de stockage après 19 heures (Environ 170 composteurs et 1 palette de bio-seaux)	552,6	1	552,6
	Prestation en plus-value sur le marché initial			4 519,8

Les seuils minimum et maximum du marché restent inchangés.

Montant HT Mini du marché initial 120 000 € HT
Montant HT Maxi du marché initial 240 000 € HT

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPÉCIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire.

À _____, le _____
Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

À Aix en Provence, le _____
Pour le Président et par délégation,
le Vice-président de commission
Délégué à la Prévention et
à la gestion des déchets

(signature et cachet de la société)

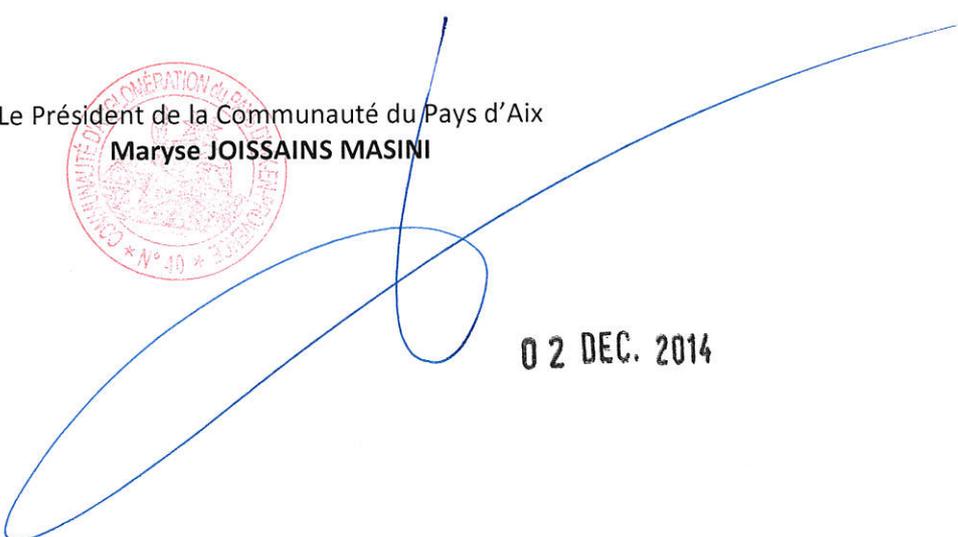
Philippe de SAINTDO

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché Plastic Omnium pour l'acquisition de composteurs - Modification du Bordereau des Prix Unitaires

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014